**Sections Abibac**

**Choix de l’œuvre obligatoire pour l'enseignement de langue et littérature en cycle terminal pour les sessions 2024, 2025 et 2026**

NOR : MENE2216488N  
note de service du 7-6-2022  
MENJ – DGESCO - C1-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand ; aux proviseurs ; aux professeurs d'allemand  
Référence : arrêté du 2-06-2010 modifié

Pour les sessions 2024, 2025 et 2026 de l’Abibac, l'œuvre intégrale obligatoire est choisie parmi la liste d'œuvres ci-dessous :

- „Unterwegs sein“, Lyrik von der Romantik bis zur Gegenwart im Vergleich ;

- Robert Seethaler: *Der Trafikant* ;

- Friedrich von Schiller: *Kabale und Liebe*.

Cette liste concerne les élèves de la classe de première pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, et les élèves de la classe terminale pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Pour le ministre de l’Education nationale et de la jeunesse et par délégation

Pour le directeur général de l’enseignement scolaire et par délégation

Le chef du service de l’accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général

Didier Lacroix